

DÉLIBÉRATION N° CS 2023-02-027

ATELIER CYCLAB / MODIFICATION DES TARIFS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le 22 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON – Ghislaine GOT

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jean MOUTARDE – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD
Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX
Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAU – Philippe PELLETIER – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Monsieur Philippe CHASSERIEAU suppléant de Monsieur Jérôme GARDELLE

Madame Florence VILLAIN suppléante de Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Madame Martine BOUTET suppléante de Monsieur Sylvain FAGOT

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Anne-Sophie DESCAMPS (*excusée*) – Lina BESNIER (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Jacky RAUD (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ
Jérôme GARDELLE (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Jean-Pascal VIALE (*excusé*)
Patrick BOUSSATON – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD

Secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BARREAU

Convocations envoyées le :

12 mai 2023

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

12 mai 2023

Publication (affichage) ou notification du :

23 mai 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CS2021-04-065 du 16 décembre 2021 relative à la mise en place des tarifs de l'atelier CycloB,

Considérant que les modules proposés doivent répondre au plus juste à la demande,

Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs actuels et de proposer de nouveaux modules,

Considérant que ces tarifs seront effectifs à compter du 1^{er} juin 2023 exceptés pour les conventions déjà en cours,

Considérant les tarifs ci-après :

📌 SENSIBILISATION ET ATELIERS

ACTIVITÉS	TARIF en € HT
Visite inspirante, village circulaire	300 €
Découverte de l'Économie Circulaire	200 €
Mise en œuvre de l'Économie Circulaire	1 200 €
Workshop matière	800 €
Preuve de concept (<i>tarif horaire</i>)	50 €
Défi circulaire	400 €
Immersion circulaire	En fonction du projet
Visite inspirante – partenaire (<i>tarif horaire</i>)	25€
Escape Game Économie Circulaire	6 à 12 personnes : 300 € 13 à 24 personnes : 600 € 25 à 36 personnes : 900 €

📌 LOYER POUR LES PORTEURS DE PROJET

	TARIF EN € HT	
Forfait porteur de projet ponctuel en autonomie	20€ / la journée	
Forfait porteur de projet ponctuel avec accompagnement (<i>3 heures</i>)	50€ / la journée	
Porteur de projet hors territoire	360€ / mois	
	TARIF MOINS D'UN AN EN € HT	TARIF ENGAGEMENT 1 AN EN € HT
Porteur de projet	240€/ le mois	200€/mois
Entreprises locales pour des stagiaires / alternants	80 €	60€/mois



PACKS SENSIBILISATION POUR LES PARRAINS

PACK	TARIFS en € HT	COMPOSITION
PACK ECONOMIE CIRCULAIRE	1 500 €	2 modules « découverte de l'économie circulaire »
PACK ATELIER	2 500 €	4 modules « Découverte de l'économie circulaire »
PACK ATELIER EXPERT	4 000 €	4 modules « Découverte de l'économie circulaire » et 2 « workshop ».

LOCATION DES ESPACES

	½ journée - soirée
LOCATION SALLE FORUM - PARTENAIRE	200 € HT
1 LABORATOIRE	100 € HT
REZ-DE-CHAUSÉE (3 LABOS + SALLE FORUM)	400 € HT
FORFAIT NETTOYAGE	25 € HT

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, 21 membres présents, 21 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend en compte les nouveaux tarifs de l'atelier CycloB à compter du 1^{er} juin 2023 exceptés pour les conventions en cours,
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la 3^{ème} Vice-présidente à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 23 mai 2023
Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Sylvain BARREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

